



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ARCACHON EXPANSION
Jeudi 7 mars 2024**

ETAIENT PRESENTS :

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,
Mr. LUMMEAUX (1^{er} Vice-président),
MME MARESCOT (3^{ème} Vice-présidente),

Mesdames CASSOT, CAUSSARIEU, MAUPILE

Messieurs CAVOLI, DAVID, DELEPAUX, PUJOL, SCAPPAZZONI, MARTINERIE

Pouvoirs :

MR DE SAINT ROMAIN a donné POUVOIR à Mr LUMMEAUX

A titre consultatif :

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel
Mr DISSAUX, Directeur Culture.

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames BORDEDEBAT, LAFONTAINE, DUBROCA, FOULON
Mr. SOULIER (2^{ème} Vice-président),
Messieurs BONNIN, DE SAINT ROMAIN, SEGURA, URIOT, FANARA, MONS

A titre consultatif :

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,
Mme MALBRANQUE, Trésorière Principale

EXTRAIT DE DELIBERATION N°2024030709 : PARTENARIAT SALON NAUTIQUE



Dans le cadre de la convention de partenariat avec le Port d'Arcachon, l'Office de Tourisme souhaite apporter sa contribution à la vente de billetterie du Salon Nautique.

Les billets pour l'accès aux navires Le Français et le Phoenix seront en vente en ligne, à l'Office de Tourisme et sur le site du Salon pendant les 3 jours de l'événement, aux tarifs suivants :

- Pack visite des 2 navires - tarif plein (à partir de 10 ans) : 10€ par personne
- Pack visite des 2 navires – tarif enfant de 5 à 10 ans : 5€ par personne
- Pack famille visite des 2 navires – pour 2 adultes et jusqu'à 3 enfants : 25€
- Gratuité enfant de moins de 5 ans

Une Rétrocession d'une commission au tarif unique de 1€ par billet vendu sera facturée au port d'Arcachon.

Le personnel qualifié de l'Office de Tourisme sera mis à disposition pour assurer la billetterie sur place pendant les 3 jours de l'événement.

Cette délibération n'appelant aucune observation, M. FOULON demande au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **ADOPTER les conditions du partenariat conformément à la convention**
- **AUTORISER la Directrice Générale à mettre en place l'organisation nécessaire à l'exécution de cette délibération.**
- **AUTORISER la Directrice Générale à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération**

Frédérique DUGENY
Secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le jeudi 7 mars 2024
Yves FOULON
Président de la Régie Arcachon Expansion